**ATTESTATION DE PLACEMENT EN AUTORISATION SPECIALE D’ABSENCE (COVID-19)**

**Le Maire (le Président)**…………………….........................................,

Vul’état d’urgence sanitaire,

Considérant que (*choisir le motif correspondant à la situation de l’agent*) :

- M. ………………………………………. est identifié(e) comme cas contact à risque.

*Ou*

- M.................................. présente des symptômes de la covid-19 et doit ainsi s’isoler sans délai.

*Ou*

- M. ………………………………………. est considéré(e) comme personne vulnérable au regard d’un certificat médical d’isolement.

*Ou*

- M. ………………………………………. doit assurer la garde de son enfant de moins de 16 ans en raison de :

- la fermeture de la structure habituelle d’accueil (crèche, classe, école, collège, assistante maternelle) : ……………………………………………………

- de l’identification de son enfant comme cas-contact à risque le ………/…………/………

et il ne dispose pas d’autre moyen de garde et est le seul des deux parents assurant la garde de son enfant (*attestation sur l’honneur de l’agent*).

Ou

- M ………………………………….. est affecté dans un service qui est fermé en raison de la crise sanitaire et qu’il ne peut être affecté sur d’autres missions,

Et considérant que cet agent ne peut pas exercer ses fonctions en télétravail ;

**Atteste**

**de son placement en autorisation spéciale d’absence :**

**à compter du …………………………….**

**et jusqu’au......................................... ou jusqu’à nouvel ordre.**

**Date.…./…../…….**

Fait à .................................... le ....................................

Le Maire (ou le Président)

(Prénom – Nom)

A noter : L’agent ainsi placé bénéficie de l’intégralité de sa rémunération ainsi que du maintien de ses droits à avancement et de ses droits à la retraite. En revanche, les autorisations spéciales d’absence constituant une dérogation à l’obligation de service et de temps de travail, elles ne génèrent pas de jours de réduction du temps de travail.